

1. *Débitrice*: **Entreprise A. Astié & Fils SA**, route de Saint-Julien 129, **1228 Plan-les-Ouates GE**
2. *Remarques*: Entreprise de travaux publics, de génie civil, de démolition et terrassement; exploitation de gravières et de carrières; transport de tous matériaux et combustibles.
Créance mentionnée pour mémoire selon l'art. 63 OA OF
"La collocation de production(s) créance(s) est réservée en raison de procédure(s) pendante(s) diligentée(s) contre le failli à savoir: la cause A/1806/2004 3 AVS devant le Tribunal cantonal des assurances sociales et la cause CO 00.008489 devant le Tribunal du canton de Vaud. L'administration de la faillite décide de renoncer à poursuivre ce(s) procès.
Les créanciers sont invités à faire connaître leur avis dans le délai de dix jours dès la présente publication étant entendu que ceux qui ne répondront pas ou ne déclareront pas par écrit s'abstenir seront considérés comme approuvant la proposition de l'administration de la faillite.
Dans le cas où la majorité des créanciers se rangerait au préavis de l'administration de la faillite, il est d'ores et déjà offert la cession des droits de la masse, à teneur de l'art. 260 LP, à ceux qui souhaiteraient soutenir le procès à leurs risques et périls. Cette demande devra être adressée par écrit à l'office des faillites dans les dix jours dès la présente publication. Le montant de la production sera colloqué définitivement si aucun créancier ne demande la cession des droits de la masse selon l'art. 260 LP dans le délai précité."
(Ref. n° 1-3)
N. Accardi/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07
Office des faillites
1227 Carouge
(04573096)